

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.087

L'An Deux Mille, le 17 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

10 AOUT 2000

DATE D'AFFICHAGE

10 AOUT 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par Monsieur MOST, Maire
M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par M. ANGIBAUD
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. CHABANEAU
M. GERMA représenté par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REALISATION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX SUR LA TERRASSE SUD DE
LA CRIEE - APPEL D'OFFRES OUVERT

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la réalisation d'un ensemble de bureaux sur la terrasse Sud de la Criée, Monsieur PARENT, Architecte de l'opération, a élaboré un dossier de consultation d'entreprises en vue du lancement d'un Appel d'offres ouvert.

Ce dossier comprenait 5 lots distincts :

- Lot N° 1 : Charpente métallique, bardage, menuiseries extérieures
- Lot N° 2 : Cloisonnements, faux plafonds, menuiseries intérieures
- Lot N° 3 : Chape sol coulé, carrelage
- Lot N° 4 : Peinture
- Lot N° 5 : Electricité

Un Avis d'Appel à concurrence a été lancé le 25 mai 2000 : la date limite de remise des plis a été fixée le 07 juillet 2000 à 17 heures. La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 11 juillet 2000 afin de procéder à l'ouverture des plis.

Lors de sa réunion du 18 juillet 2000, la commission a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres suivantes :

- Lot N° 1 : déclaré infructueux
- Lot N° 2 : déclaré infructueux
- Lot N° 3 : entreprise Guinard 74.440,85 Frs TTC (base)
- Lot N° 4 : entreprise Naulin Nicoleau 31.241,67 Frs TTC
(base + variante + options 1 et 2)
- Lot N° 5 : entreprise Mandin Palissier 79.238,46 Frs TTC (option)

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la commission d'ouverture des plis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Oui l'exposé du RAPPORTEUR,*
- *Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux,*
- *Vu l'avis de la commission d'Appel d'offres en date des 11 juillet et 18 juillet 2000,*
- *Après en avoir délibéré,*

D E C I D E

- *d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'offres ouvert concernant la réalisation d'un ensemble de bureaux sur la terrasse Sud de la Criée conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés publics,*

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises :*

- *Lot N° 3 : entreprise Guinard..... 74.440,85 Frs TTC*
- *Lot N° 4 : entreprise Naulin Nicoleau..... 31.241,67 Frs TTC*
- *Lot N° 5 : entreprise Mandin Palissier..... 79.238,46 Frs TTC*

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les marchés négociés pour les lots N° 1 et 2 déclarés infructueux (cf article 104.I.2 du C.M.P.) conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,*

- *d'imputer les dépenses aux crédits inscrits au Budget Primitif 2000.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,*

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 août 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS